

## RÉACTION

## La réalité des écarts salariaux

**ÉGALITÉ.** En réponse à l'article «Interprétations statistiques sur les inégalités salariales» (L'Agefi du 7 mars dernier).

CATHY SAVIOZ\*

Les Business and Professional Women ont organisé le 7 mars 2013, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, l'Equal Pay Day, une journée nationale d'action qui rend visible les écarts de salaires entre femmes et hommes.

Le fait que L'Agefi consacre sa une aux inégalités salariales ce jour-là est réjouissant. Hélas, le traitement partial qui a été fait de ce sujet mérite quelques précisions. D'abord, l'article exprime l'avis personnel de votre journaliste et, à ce titre, doit être balisé comme éditorial ou commentaire.

Ensuite, le texte nie la problématique des inégalités de salaires et cite uniquement des personnes partageant ce point de vue. Un travail équilibré voudrait que les tenants des deux bords soient interviewés. Dans le cas présent, Yves Flücker, professeur à l'Université de Genève, à l'origine du modèle du calculateur de salaires; Véronique Goy fondatrice du label Equal Salary ou l'une des entreprises certifiées Equal Salary, telle que Corum, Publigroup, SIG ou Banque cantonale du Valais auraient été des interlocuteurs de choix.

Dans le détail, votre journaliste prétend que «jamais encore des différences salariales entre femmes et hommes de l'ordre de 20% ont été constatées», affirmation gratuite que la fréquentation de quelques femmes à des postes à responsabilité viendrait facilement contredire. Il lui aura aussi échappé que l'Equal Pay Day 2013 passait les boni et les compléments salariaux sous la loupe. En effet, l'octroi de boni et de compléments salariaux est en forte hausse depuis 1998. Juste un chiffre: 31,5% des salariés et 23,9% des salariées reçoivent un bonus en Suisse: il est de 13.899 francs pour les hommes et 4846 francs pour les femmes. Les données détaillées figurent sur le site [www.equalpayday.ch](http://www.equalpayday.ch).

Régulièrement attaquées sur la question des inégalités salariales, des entreprises ont décidé d'en avoir le cœur net. Elles ont utilisé les outils désormais à leur disposition et se sont certifiées Equal Salary ou ont suivi le dialogue sur l'égalité des salaires. Convaincues de ne pas pratiquer de politique salariale inégale, elles ont souvent constaté, en cours de processus, des situations singulières problématiques qu'elles ont assainies. Les entreprises passant par ces processus ont désormais un avantage concurrentiel. Elles sont désormais au-dessus de tout soupçon pour l'équité de leur politique salariale et leur attractivité à l'embauche. Mais elles pourront aussi décrocher des marchés publics sans craindre ce qui pointe à l'horizon: le durcissement des contrôles sur leur politique salariale.

\*BPW Switzerland

# Le marché avec ou sans éthique

Une étude allemande approfondie compare les analyses contradictoires des monétaristes Milton Friedman et Edmund Phelps.

HENRI SCHWAMM\*

Les entreprises doivent-elles agir de manière altruiste? En d'autres termes, ont-elles une responsabilité sociale? Le marché a-t-il besoin d'une éthique et, si oui, de laquelle? Les réponses des économistes à ces questions difficiles entre toutes divergent. Roland Vaubel, professeur d'économie politique à l'Université de Mannheim, y répond à sa manière dans un récent essai en comparant les analyses contradictoires des monétaristes Milton Friedman (1912-2006) et Edmund Phelps, deux géants de la science économique.

Friedman se réfère à une économie de marché concurrentielle, sans abus ni tromperie. Dans ce contexte idéalisé, les entreprises maximisent leurs bénéfices en fabriquant les produits que les consommateurs souhaitent, au prix le plus avantageux possible. Un offreur qui baisse ses coûts pour augmenter sa rente de producteur augmente du même coup, sans le vouloir, comme avec une «main invisible» (Adam Smith), la rente de consommateur de ses clients. Dans un pareil monde, une éthique entrepreneuriale n'est pas nécessaire. Car, dans ces conditions, un altruiste ne pourrait se comporter mieux qu'un acteur préoccupé

de maximiser son propre bénéfice.

En même temps, la concurrence fait en sorte que ceux qui ne maximisent pas leur profit sont assez rapidement éliminés du marché. Dans l'univers de Milton Friedman, seules des entreprises réalisant des bénéfices extraordinaires à la faveur d'une avance technologique temporaire peuvent être amenées à prendre des décisions de caractère éthique. C'est d'ailleurs aux actionnaires, ou plus généralement aux propriétaires, et non aux directeurs qu'il incombe de prendre ce genre de décision sur l'utilisation de ces bénéfices. Les directeurs ont, c'est vrai, un mandat de politique sociale, mais seulement pour autant que celle-ci augmente le bénéfice (la shareholder value) de l'entreprise. La recherche du profit est au fond la meilleure éthique entrepreneuriale.

L'altruisme ne se manifeste pas dans la renonciation au profit mais dans son utilisation. Ce n'est pas au partenaire de marché que l'on veut du bien, mais à quelqu'un de sa famille ou à un ami. Il peut même arriver que sur le marché un acteur cherche à augmenter ses revenus pour en fin de compte être capable, dans le domaine privé, d'aider le plus efficacement possible ou d'intervenir comme mécène ou créateur

d'un organisme de bienfaisance. On ne doit pas juger le comportement sur le marché mais dans la vie privée et en politique. En politique, on pourrait se mettre d'accord sur des règles précisant quelles formes de défense des intérêts sont acceptables. La corruption de députés ou de fonctionnaires n'en ferait certainement pas partie.

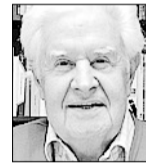
Dans le monde d'Edmund Phelps comptent avant tout le pouvoir

nalités négatives dans la minorité. Plus que les acteurs du marché, les électeurs souffrent de l'information asymétrique imparfaite. Le personnel politique est souvent incompetent, les fonctionnaires paresseux et inefficaces. Plus l'Etat dégénère, plus les demandes d'une éthique entrepreneuriale se font pressantes. L'appel à la morale est plus facile que la surveillance de la concurrence, la protection de la propriété ou la lutte

inconvenients de son produit. L'honnêteté et le respect des contrats font partie des vertus de tout commerçant respectable. Le marché les met en partie en évidence lui-même. Point n'est besoin d'une attitude altruiste à cet effet. Des appels moraux peuvent tout au plus renforcer cette éthique du marché. Cette dernière est un facteur de production. On parle aussi d'elle comme d'un «capital social». Car les prix concurrentiels sont efficaces et la confiance réciproque ne fait pas seulement baisser les coûts d'information et de transaction, elle facilite aussi la conclusion de contrats incomplets.

Friedman et Phelps partent d'hypothèses différentes. La position de Friedman est en soi cohérente, mais ses conditions ne correspondent pas toujours à la réalité. Le désaccord ne porte pas seulement sur la défaillance du marché, mais aussi sur celle de l'Etat. Alors que Friedman rêvait de réformer l'Etat, Phelps se résigne apparemment à sa défaillance. À la différence de Friedman, il mise, également dans le cadre du marché, sur l'altruisme de tout un chacun. Et Roland Vaubel de conclure, en les départageant, que l'éthique du marché peut parfaitement se passer d'altruisme.

\* Université de Genève



L'APPEL À LA MORALE EST PLUS FACILE QUE LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ, LA SURVEILLANCE DE LA CONCURRENCE, OU LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE.

du marché, les externalités et l'information imparfaite. Le Prix Nobel américain (2006) déplore aussi de nombreuses défaillances du marché auxquelles, selon lui, l'Etat est chargé de mettre fin. Les instruments économique-politiques nécessaires sont disponibles à cet effet.

Quand le marché fait défaut, il ne faut pas incriminer uniquement les entreprises. Ces accusations exonèrent en général l'Etat. Comment d'ailleurs expliquer les défaillances de l'Etat? En politique comme en économie, la concurrence est limitée. Des décisions majoritaires génèrent des exter-

contre la fraude.

Les acteurs du marché doivent-ils être incités à un «altruistic conduct», comme le recommande Phelps, ou suffit-il, comme le pense Friedman, que l'entrepreneur «stays within the rules of the game»? Quand, par exemple, la politique étatique de la concurrence échoue, le producteur occupant une position dominante sur le marché se voit exposé à l'exigence éthique de respecter malgré tout le prix concurrentiel. Ou si l'acheteur ne peut pas évaluer correctement la qualité d'un bien, le vendeur devrait, à côté des avantages, signaler également les

## DÉBAT (SUITE ET FIN)

# Du rôle crucial des ONG dans le développement durable

«Pain pour le prochain» réagit à la prise de position de Philippe Guillaume (L'Agefi du mercredi 13 mars).

MARTINA SCHMIDT\*

(...) La campagne œcuménique de Pain pour le prochain et d'Action de carême rappelle une évidence: «Sans terre, pas de pain». Par ce slogan, elle sensibilise l'opinion publique à un phénomène qui s'est accru avec les crises financières et alimentaires de 2008-2009, soit l'accaparement des terres. Les affiches de la campagne illustrant des paysans expulsés de leurs terres n'auraient, selon vous, rien à voir avec la réalité. Pourtant, selon l'observation des ONG locales avec lesquelles nous travaillons, ces expulsions sont fréquentes. Selon les investigations minutieuses de l'International Land Coalition, 200 millions d'hectares (ha) de terres ont déjà été cédés ou négociés.

Dans le cas concret du Sierra Leone, la société genevoise Addax contrôle actuellement 12.000 ha (sur plus de 50.000 ha qu'elle a loué pour 50 ans). Pain pour le prochain, qui s'est rendu sur place, dispose de matériel photographique illustrant le labourage des terres à coup de bulldozer, et ceci aux abords des villages. Bien que les

contrats de location aient été signés en bonne et due forme, la population n'a quant à elle pas été informée du sort qui lui était réservé. Si dans le cas d'Addax on ne peut prétendre à des expulsions violentes, le résultat n'en est pas moins déplorable: les populations sont privées de leurs terres. Et le pire est que celle-ci s'appauvrit en raison de la monoculture de la canne-à-sucre et qu'en saison sèche, cela nécessite le pompage abondant des réserves d'eau du pays.

A ce propos, M. Philippe Guillaume mentionne dans son article notre action de vente de roses Max Havelaar réalisée par les paroisses suisses chaque année. Et vous la comparez à la culture intensive de la canne-à-sucre qu'Addax transforme sur place en agrocarburant. Il faut préciser que ces roses proviennent de la firme Kiliflora en Tanzanie et que cette activité a permis la création de 1000 emplois fixes ainsi que la réalisation de plusieurs projets sociaux et environnementaux qui contribuent fortement à la souveraineté alimentaire de la population de la région.

Sur un autre sujet, M. Philippe Guillaume laissez entendre que Pain pour le prochain se sert des églises comme réseaux de collecte de fonds et ce, à l'encontre de la mission première de celles-ci. (...) L'Eglise devrait-elle se contenter selon lui de prêcher le salut des

âmes sans s'occuper des problèmes sociaux, économiques et politiques qui préoccupent ses fidèles? C'est pourtant sans ironie que l'Eglise a compris qu'elle devait sortir de ses murs et se préoccuper des problèmes du monde. Soutenues par le mouvement œcuménique, les paroisses suisses défendent la justice, la paix et la sauvegarde de la création comme des valeurs fondamentales. Pour les croyants et citoyens de ce monde, le lien entre l'accaparement des terres et le non-respect de la création est indéniable.

Présenter l'aide au développement comme «un business comme un autre» est une accusation idéologique qui manque cruellement de connaissances quant au travail des professionnels des agences nationales et des ONG. Plutôt que de faire des pauvres leur «fonds de commerce», l'aide au développement privilégie l'autonomisation des populations grâce à la défense des droits humains et à la génération de revenus. Par conséquent, il s'agit d'examiner de près des situations où les activités économiques ne tiennent pas suffisamment

compte des droits des populations locales. Le but étant de changer durablement les conditions cadres (politiques, économiques et sociales).

Pain pour le prochain ne se contente pas de donner du pain aux pauvres mais veut aussi expliquer pourquoi son «prochain» au loin continue à être pauvre. Enfin, j'ajouterais que les critères de durabilité de la certification RSB correspondent bien aux standards du développement durable (comme l'affirme M. Leonardo B. Rosario dans L'Agefi du 14 mars). Cependant, dans le cas d'Addax, Pain pour le prochain met en cause l'application correcte de ces critères. Nous avons rendu attentifs les experts de certaines craintes avérées, comme l'utilisation importante d'eau, sans que celles-ci aient été prises en compte. Et notre organisation partenaire SiL-NoRF (réseau sierra léonais pour le droit à l'alimentation) n'a jamais été contactée.

\* Secrétaire romande de Pain pour le prochain  
Cet article clôt une série sur la certification des biocarburants

PRÉSENTER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT COMME «UN BUSINESS COMME UN AUTRE» EST UNE ACCUSATION IDÉOLOGIQUE QUI MANQUE DE CONNAISSANCE QUANT AU TRAVAIL DES ONG.

## VALEUR LOCATIVE: la réforme équilibrée

Les articles 108 et 111 de la Constitution fédérale prévoient l'encouragement de l'accession à la propriété. Mais le Conseil fédéral peine à mettre en oeuvre cet objectif. Bien au contraire, certaines mesures ont des effets pervers. C'est notamment le cas de l'impôt sur la valeur locative, qui frappe un revenu fictif, ne correspondant à aucune rentrée financière.

Une motion proposant une réforme équilibrée du système actuel a été déposée jeudi dernier. Elle demande que les propriétaires aient la possibilité de choisir entre le maintien ou la suppression de l'imposition de la valeur locative. Ce droit d'option ne pourra être exercé qu'une seule fois pour un même logement. Si l'on vend son logement pour en acheter un autre, le droit d'option pourra être réexerçé. Si les propriétaires choisissent la suppression de la valeur locative:

- Les intérêts de la dette hypothécaire ne pourront plus être déduits que jusqu'à concurrence des rendements imposables de la fortune.
- Les frais d'administration par des tiers et les frais d'assurance ne pourront plus être déduits.
- Les frais d'entretien effectifs ne pourront plus être déduits que jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4000 francs en ce qui concerne l'impôt fédéral direct, les cantons pouvant fixer librement le montant maximal. Ces montants seront adaptés périodiquement au renchérissement.
- Les frais générés par des travaux visant à économiser l'énergie ou à restaurer des bâtiments historiques resteront déductibles selon les règles actuellement en vigueur.

Fédération romande immobilière